

Programme de conservation du Rougequeue à front blanc
dans le canton de Genève
Rapport 2021



Groupe Ornithologique du Bassin Genevois
Chemin des Bouveries 43 – 1284 Chancy



Office Cantonal de l'Agriculture
et de la Nature (OCAN)

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Méthode.....	4
2.1 Recensements.....	4
2.1.1 Recensement du canton en utilisant les données enregistrées sur ornitho.ch	4
2.1.2 Recensements de 4 zones représentatives du canton	4
2.2 Promotion de la Charte des Jardins	4
3. Résultats.....	6
3.1 Recensement par les données enregistrées sur ornitho.ch	6
3.2 Recensements de zones représentatives du canton	7
3.2.1 La zone habitée de Vandoeuvres (recensement sur 1 km ²)	7
3.2.2 Le secteur du Mandement (recensement partiel sur 2 km ²).....	8
3.2.3 La Champagne (recensement partiel sur environ 4 km ²)	9
3.2.4 Le secteur du Signal de Bernex (recensement sur environ 1 km ²)	9
3.3 Promotion de la Charte des jardins	10
4. Discussion et perspective	11
5. Remerciements.....	12
6. Bibliographie	12

Réalisation : André Bossus (andre.bossus@gobg.ch)

Groupe Ornithologique du Bassin genevois

Chemin des Bouveries 43 – 1284 Chancy

Avec le soutien de : Office Cantonal de l’Agriculture et de la Nature (OCAN)

Citation : Bossus A. (2021) : Programme de conservation du Rougequeue à front blanc dans le canton de Genève. GOBG, 12 pp.

Photo page de titre : ©André Bossus

Photos page 5 : ©André Bossus

Genève, le 26 novembre 2021

1. Introduction

Depuis la sortie de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016 (Peter Knaus et al. 2018), nous savons que le déclin du Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), entamé dans les années 70, a été stoppé dans notre pays grâce à une belle progression au sud des Alpes (Tessin) et en Valais. Cette progression compense la diminution qui continue d'être observée au nord des Alpes et sur le plateau.

Dans notre canton, la population semble se stabiliser depuis les 10 dernières années, même si l'on observe tout de même une perte progressive de nombreux sites proches des milieux agricoles.

Depuis 2013, un programme de conservation et de suivi de l'espèce a été mis en place afin de favoriser son maintien.

Le présent rapport décrit les activités réalisées en 2021 dans le cadre de ce programme.

Après plusieurs années d'observations et de prises de mesures concrètes, deux constats importants s'imposent :

- La présence de l'espèce dépend avant tout de la qualité de la biodiversité et de la nature du sol. Le Rougequeue à front blanc évite les grands espaces monotones et marque une préférence pour les microstructures variées. La pose de nichoirs n'est pas essentielle, mais elle peut être utile lorsque les cavités font défaut.
- L'évolution de l'espèce dans notre canton dépend également de la loi du seuil critique de densité de la population. Partout où ce seuil est faible (moins de 2 individus par km²), l'espèce tend à se raréfier, quelle que soit la richesse du milieu. A l'inverse, lorsque cette densité est élevée (plus de 4 individus par km²), la population tend à rester stable, voire à augmenter.

A partir de ces deux constats, les meilleures actions possibles sont assurément celles qui favorisent l'augmentation de la biodiversité et la prise de mesures là où la densité diminue fortement.

En 2021, le programme de conservation de l'espèce a consisté à poursuivre le développement des deux actions suivantes :

- Promouvoir la Charte des jardins

Depuis le printemps 2017, la promotion de « la Charte des jardins » constitue un des leviers du programme de conservation de l'espèce. Nous avons poursuivi cette action en encourageant les propriétaires à adhérer à cette Charte qui les engage à respecter les mesures proposées pour favoriser la biodiversité dans leur jardin.

- Intervenir ponctuellement dans certains sites menacés

Comme toutes les espèces liées au milieu agricole, le Rougequeue à front blanc a subi des pertes importantes dans ces milieux lors des deux dernières décennies. La mise en place des réseaux agro-environnementaux (RAE) à Genève va dans la bonne direction, mais les mesures engagées prennent du temps avant que l'on puisse en constater les effets. Il faudra encore de la patience pour que la tendance s'inverse. Partout ailleurs, lorsque des opportunités se présentent, nous poursuivons notre action en proposant des mesures ciblées pour améliorer la qualité des sites.

2. Méthode

2.1 Recensements

Pour atteindre nos objectifs, nous nous appuyons sur plusieurs recensements de l'espèce effectués dans différentes zones du canton.

La plupart des résultats obtenus n'indiquent pas des valeurs absolues pour quantifier la présence de l'espèce. Ils permettent d'obtenir des valeurs relatives d'une année à l'autre en s'appuyant sur une méthode rigoureusement identique. Ces valeurs indicatives sont cependant essentielles pour observer l'évolution des effectifs et pour engager des mesures là où elles paraissent les plus utiles.

Les recensements portent sur 2 niveaux :

- Recensement de l'ensemble du canton en utilisant les données enregistrées sur ornitho.ch
- Recensement de 4 zones représentatives du canton

2.1.1 Recensement du canton en utilisant les données enregistrées sur ornitho.ch

Pour la 9^{ème} année consécutive, toutes les données inscrites sur ornitho.ch sont répertoriées et analysées. Chacune de ces données fait l'objet d'une attention particulière pour éviter les informations redondantes. En cas de doute, il est souvent nécessaire de confirmer l'observation sur le terrain. Dans un deuxième temps, une carte précise du canton est élaborée en y situant tous les points GPS qui indiquent la présence d'un territoire occupé par l'espèce.

Chaque année, environ 40 à 60 observateurs signalent régulièrement leurs contacts. Cette année, il y en a eu davantage (74), sans que cela ne semble influencer le nombre de territoires recensés.

Si les données obtenues ne reflètent pas précisément le nombre de nicheurs, cette méthode donne des informations importantes sur l'évolution des effectifs année après année.

2.1.2 Recensements de 4 zones représentatives du canton

Débuté entre 2013 et 2017, le recensement de ces zones a été choisi pour leur particularité et leur représentativité respectives. Vandoeuvres et le Mandement font partie des zones où la population du Rougequeue à front blanc est la plus dense du canton. A l'inverse, la Champagne, autrefois bien colonisée par l'espèce, a vu ses effectifs diminuer durant cette dernière décennie. Enfin, le site du Signal de Bernex fait partie d'un projet de conservation mené depuis 2013 par le GOBG. Des mesures concrètes ont pu être prises avec l'accord de la commune de Bernex et la collaboration de plusieurs habitants du coteau.

Ces recensements sont très importants car ils permettent d'établir une comparaison objective avec les données de l'Atlas genevois 1998-2001 (Lugrin, B. et al.2003). Notre méthode de recensement est identique à celle utilisée pour l'Atlas et permet ainsi de comparer les résultats.

2.2 Promotion de la Charte des Jardins

En 2015, convaincu de l'importance de la promotion de la biodiversité au sein des jardins privés, le GOBG adhère à la Charte des jardins en tant qu'association.

Cette charte, fondée en 2007 (<https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins>), a pour objectif de promouvoir la biodiversité dans les jardins privés. Des conseils pratiques

sont proposés aux propriétaires afin d'améliorer l'entretien de leur terrain dans le respect de la flore et de la faune sauvages. En adhérant à cette charte, le propriétaire prend l'engagement moral de suivre les conseils édictés par ses initiateurs. En prenant le relais de la charte, notre travail consiste à passer dans les jardins des propriétaires qui nous sollicitent afin de les aider à augmenter la biodiversité et favoriser ainsi l'avifaune dans notre cas.

Les contacts se font principalement par liens au sein de notre association. Dès l'an prochain, une nouvelle structure sera mise en place sous l'impulsion de l'OCAN, qui a ajouté à son programme Nature en ville <https://www.ge.ch/document/nature-programme-nature-ville> un projet de promotion de la Charte des jardins. Plusieurs associations qui intervenaient jusqu'à ce jour chez les particuliers, souvent de manière indépendante et sans concertation, ont uni leurs efforts dans un projet commun. L'idée est de proposer une stratégie pour centraliser les demandes et créer un pool d'intervenants qui puisse conseiller les propriétaires de jardin pour l'ensemble des aménagements nature.

A ce jour, le GOBG compte 46 adhérents à la Charte des jardins. Pour soutenir les participants à cette charte, le GOBG offre un nichoir et un emblème en acryl contenant le logo de la charte et celui du GOBG (Fig. 1). Cet emblème, placé bien en vue à l'entrée du jardin, est destiné à promouvoir la Charte en suscitant la curiosité des passants.

Lorsque le jardin possède les caractéristiques et la localisation adéquate pour accueillir un Rougequeue à front blanc, le nichoir offert correspond à celui prévu pour l'espèce.



Fig. 1 Nichoir type Rougequeue à front blanc et emblème en acrylique, offerts aux adhérents à la Charte des jardins

Au printemps 2021, il y avait 37 nichoirs type Rougequeue à front blanc installés dans les jardins, dont la plupart appartenaient à des membres du GOBG.

3. Résultats

3.1 Recensement par les données enregistrées sur ornitho.ch

En 2021, 372 contacts ont été transmis par 74 observateurs différents. L'analyse de ces données a permis d'identifier 146 territoires différents. La grande majorité de ces contacts signalaient un chanteur (ronds blancs sur la carte ci-dessous), 11 une nidification possible (code atlas > 6), (ronds jaunes), et 10 une nichée probable ou certaine (code atlas >12), (ronds verts).

Les territoires recensés en 2021 dans le canton de Genève sont reportés sur la carte de chaleur (heat map) de la fig. 2.

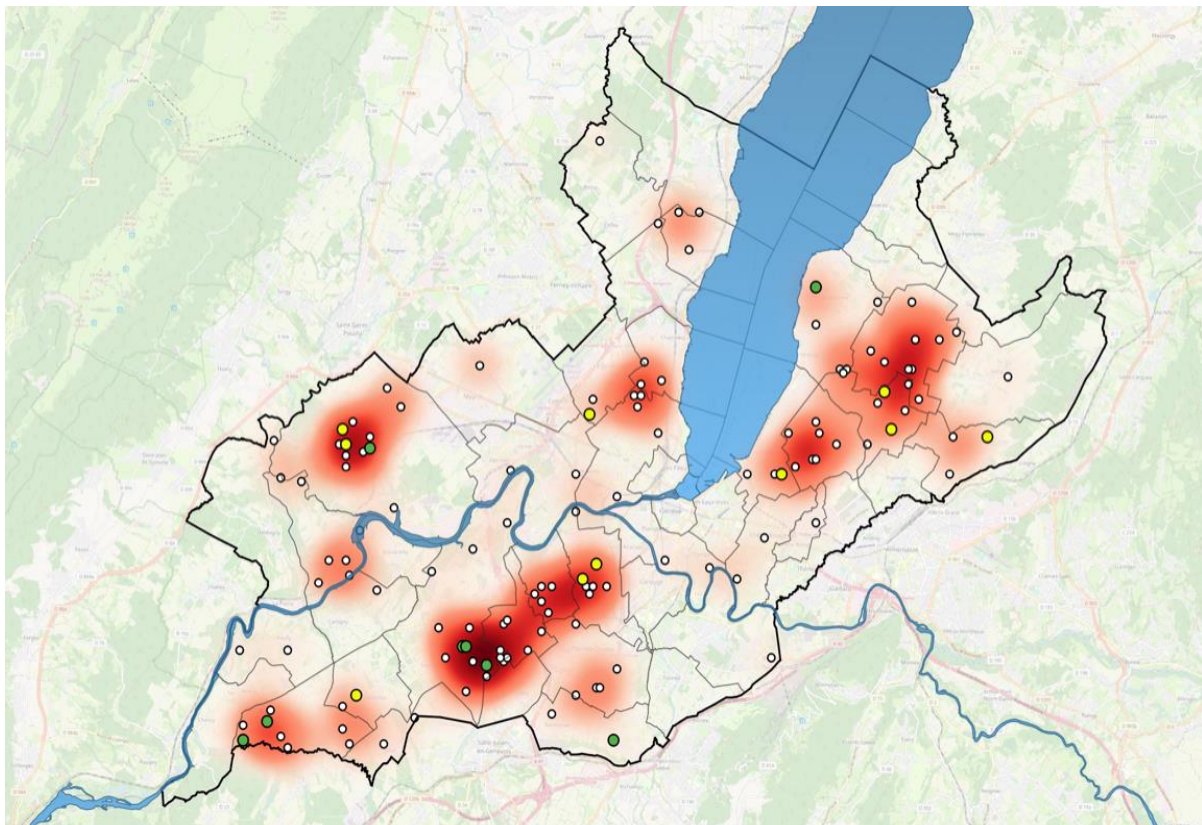


Fig.2 Carte de chaleur de l'ensemble des territoires de l'espèce en 2021

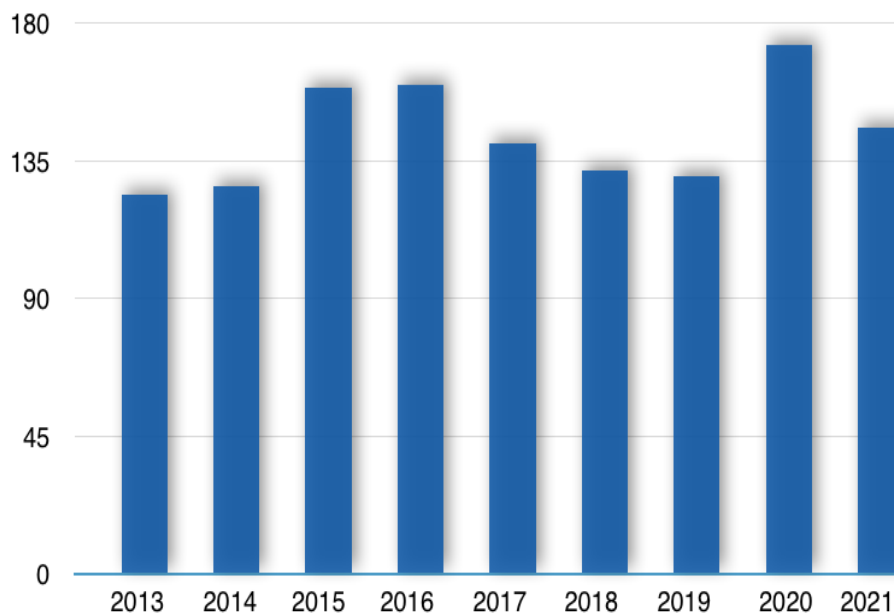
Il existe 4 à 5 régions à forte densité. Sur la rive gauche, la région de Chêne-Bourg à Vandoeuvres et celle de Bernex à Lancy. Sur la rive droite, la région du Mandement ainsi que celle du Grand-Saconnex, comprenant les parcs des Organisations internationales.

Ces régions correspondent aux besoins sélectifs de l'espèce: végétation peu dense et ouverte, sols ras ou entretenus régulièrement, grands arbres épars ou vergers. Les zones suburbaines avec des propriétés comprenant de petits jardins et les zones agricoles avec vergers sont deux structures qu'affectionne particulièrement le Rougequeue à front blanc.

Si l'on examine la répartition des observations selon les codes atlas, il n'est pas étonnant de constater que seuls 23 territoires désignent des nichées possibles à certaines (code atlas >6). L'espèce est relativement discrète si l'on excepte la période de chant du mâle (essentiellement de mi-avril à mi-

juin). Le Rougequeue à front blanc se signale surtout par ce dernier. Le couple est difficile à observer dès qu'il entame une nichée. La plupart des observateurs signalent un chanteur sans forcément rechercher une éventuelle nidification.

L'évolution de la population de Rougequeues à front blanc dans notre canton reste relativement stable au cours de cette dernière décennie, comme le montre la fig.3.



*Fig. 3 Nombre de territoires occupés par l'espèce depuis 2013
(chiffres basés sur les données enregistrées sur ornitho.ch)*

Comme ce fut le cas pour beaucoup d'espèces de passereaux, le printemps 2021 n'a pas été une très bonne année pour le Rougequeue à front blanc, surtout si on la compare à l'année précédente, qui fut excellente. Dans les faits, de nombreux sites régulièrement occupés n'ont pas été revisités et plusieurs nichées ont été abandonnées en raison des mauvaises conditions climatiques.

3.2 Recensements de zones représentatives du canton

Depuis plusieurs années, 4 secteurs représentatifs sont systématiquement recensés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour l'Atlas genevois (1998-2001).

3.2.1 La zone habitée de Vandoeuvres (recensement sur 1 km²)

Choisie pour sa grande densité de chanteurs, cette zone est recensée régulièrement depuis 5 ans, notamment lors d'une sortie annuelle avec les membres du GOBG (Fig. 4).

Vandoeuvres

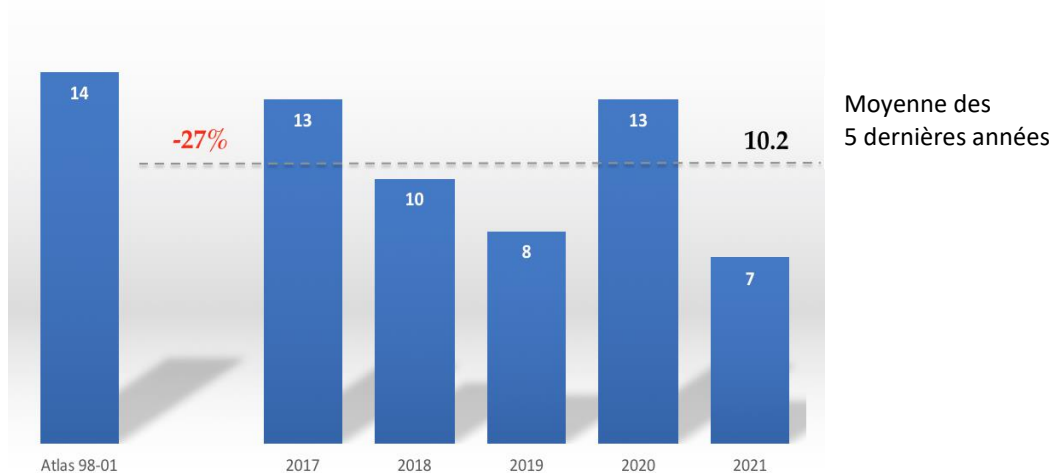


Fig. 4. Nombre de territoires par km² recensés à Vandoeuvres

Ce recensement est toujours réalisé en suivant le même protocole (date, heure, itinéraire parcouru). Avec une moyenne d'environ 10 territoires par km², cette zone reste l'une des plus denses du canton. Si on l'a compare aux données de l'Atlas d'il y a 20 ans, on enregistre tout de même une baisse de près de 30 %.

3.2.2 Le secteur du Mandement (recensement partiel sur 2 km²)

Cette zone est également l'une des plus denses du canton. On y constate une perte de plus de 30% des territoires par rapport à l'Atlas (1998-2001) (Fig.5).

Mandement

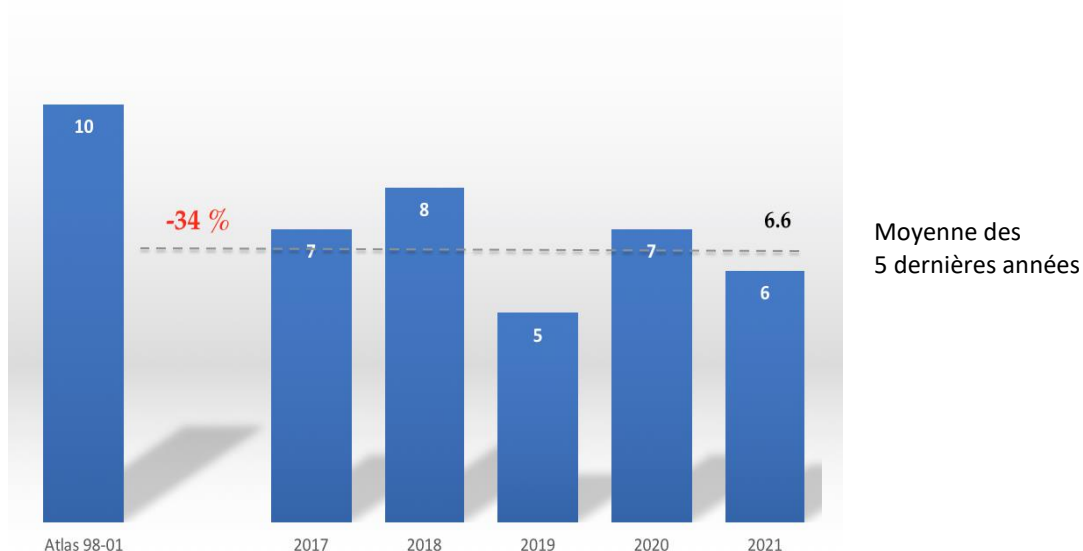


Fig. 5. Nombre de territoires par km² recensés au Mandement

3.2.3 La Champagne (recensement partiel sur environ 4 km²)

Autrefois bien colonisée, cette zone a été choisie en raison de la baisse des effectifs constatée durant la dernière décennie (Fig.6).

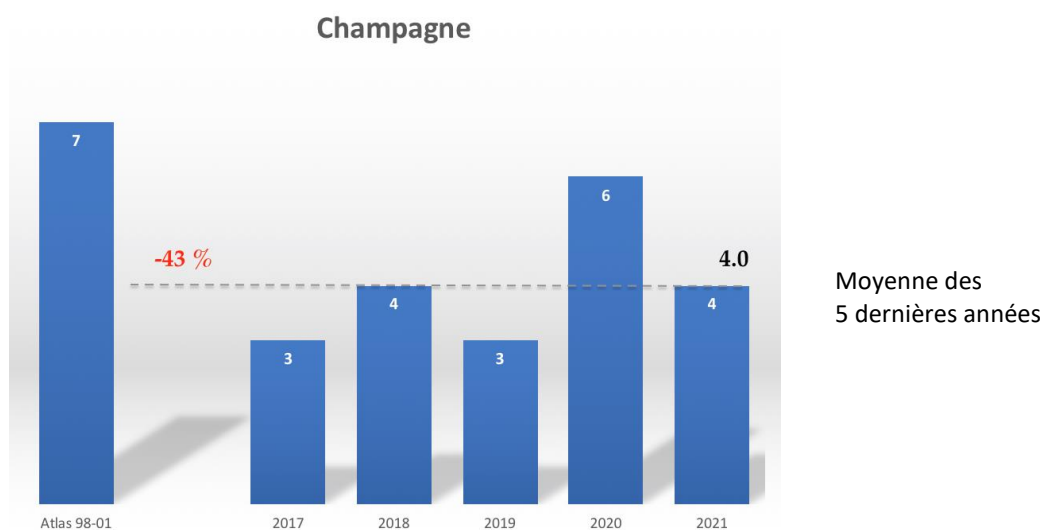


Fig. 6. Nombre de territoires par km² recensés en Champagne

Les chiffres viennent malheureusement confirmer l'impression ressentie sur le terrain. La diminution de la biodiversité et la loi du seuil critique de la densité de la population sont sans doute les principaux facteurs responsables de cette situation. La disparition de plusieurs sites très fréquentés jusque dans les années 2000, sans modification apparente de leur qualité, parle en faveur de cette seconde hypothèse.

3.2.4 Le secteur du Signal de Bernex (recensement sur environ 1 km²)

Ce secteur fait l'objet de mesures particulières depuis l'année 2014. Ces dernières ont été développées en lien avec le concept de la Charte des jardins. Ces mesures consistent surtout à donner des conseils aux propriétaires de jardins, mais elles comprennent également la collaboration avec le service d'entretien des espaces verts de la Commune de Bernex et la pose de nichoirs dans le secteur (Fig.7).

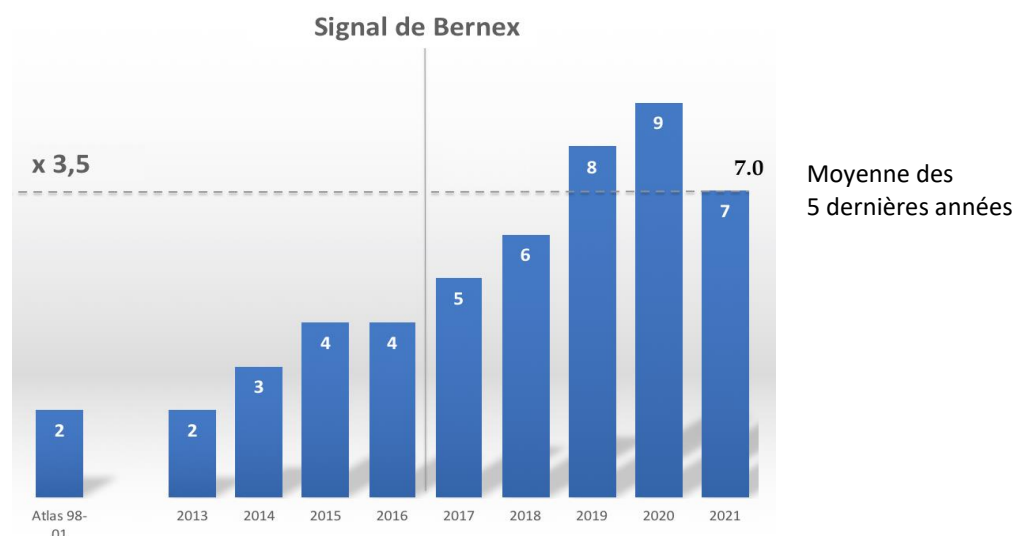


Fig. 7. Nombre de territoires par km² recensés au signal de Bernex

Comme on peut le voir, ces mesures ont très vite permis de constater des effets sur la présence de l'espèce puisque les territoires ont plus que triplé en l'espace de 5 ans.

3.3 Promotion de la Charte des jardins

Chaque année de nouveaux propriétaires adhèrent à la Charte des jardins (une dizaine en 2021). La demande est bilatérale, car elle peut provenir à la fois des propriétaires, mais également suite à notre proposition, lorsqu'une parcelle paraît intéressante pour la biodiversité.

Avec l'augmentation de la demande d'interventions, il est impératif que les propriétaires deviennent rapidement autonomes. Une fois la visite de reconnaissance établie, les conseils prodigués et le concept de la Charte expliqué, nous veillons à ce que le propriétaire soit capable de contrôler, vider et nettoyer le nichoir sur sa propre initiative.

Notons que le type de nichoir que nous proposons est toujours approprié à l'espèce la plus susceptible de s'y installer.

En 2021, la Charte des jardins du GOBG comptait 46 adhérents, dont 37 avec un nichoir type Rougequeue à front blanc. Cinq propriétaires n'ont plus donné de nouvelles et ne sont donc plus recensés.

La fig. 8 montre l'emplacement des jardins dans lesquels un nichoir de type Rougequeue à front blanc a été placé.

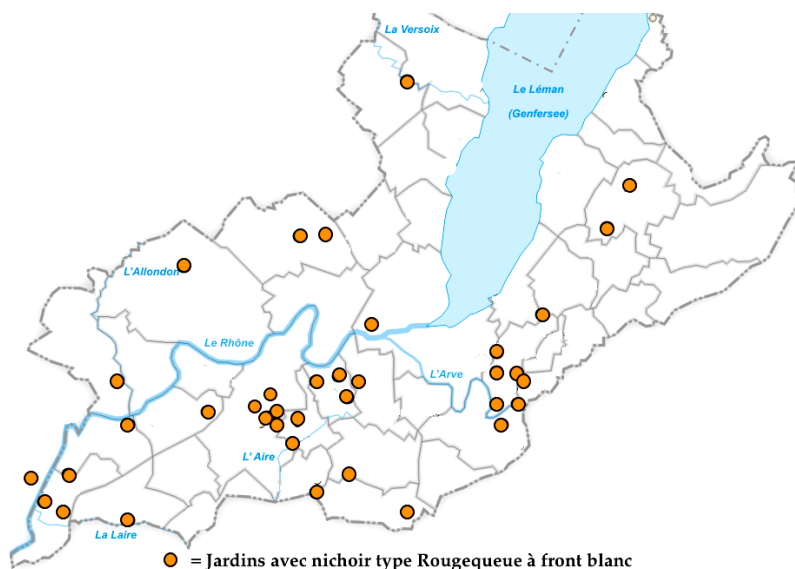


Fig. 8 Localisation des 37 jardins avec nichoirs type Rougequeue à front blanc

Un retour d'informations est demandé aux propriétaires afin d'établir un bilan d'occupation des sites et de connaître l'évolution au cours des années. Les fig. 9 et 10 en résument l'essentiel.

Description	Nombre	%
Propriétaires ayant adhéré à la Charte des jardins	51	
Jardins ayant reçu un nichoir type front blanc	37	100
Présence d'un individu (mâle ou femelle)	13	41
Observation d'un couple	8	25
Observation d'une nichée	6	19
Observation de jeunes (nichée réussie)	6	19

Fig. 9 Informations reçues par les propriétaires de jardins

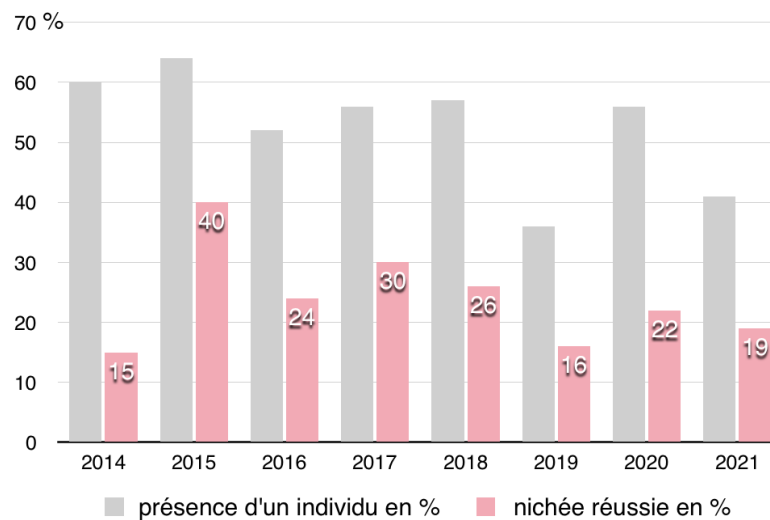


Fig. 10. Présence de l'espèce dans les jardins (adhérents à la Charte)

Le suivi effectué au cours des 8 dernières années permet de constater que la présence de l'espèce dans ces jardins ciblés reste relativement stable, avec une tendance à la baisse de nichées réussies depuis 2015.

4. Discussion et perspective

Tous les recensements effectués en 2021 ont montré une situation peu favorable pour l'espèce. Comme ce fut le cas pour de nombreux passereaux, le Rougequeue à front blanc a été touché par un printemps marqué par des conditions météorologiques peu propices, notamment avec des températures peu élevées et beaucoup de pluies. La pénurie d'insectes s'est nettement fait ressentir, en causant notamment l'abandon de nombreuses nichées. Mais la faible présence de l'espèce dans notre canton provient également d'autres facteurs, puisque le retour d'Afrique a d'emblée paru moins important que les années précédentes.

Malgré cette relative baisse dans les effectifs recensés, l'espèce se maintient bien dans les zones du canton où la densité est importante (Vandoeuvres, Satigny, Bernex, Grand-Saconnex). La loi du seuil critique semble se confirmer pour tenter d'expliquer son maintien dans certains quartiers et sa disparition là où les effectifs sont faibles. Ce qui est frappant dans le constat actuel, c'est la baisse ou la disparition de l'espèce dans certains sites où la biodiversité ne semble pas avoir été altérée. De nombreux sites en Champagne, autrefois régulièrement colonisés, disparaissent sans explication, sinon celle de l'espacement trop important des territoires voisins. La perte de l'un de ces sites de qualité met du temps à être recolonisé.

C'est à nouveau dans la zone du Signal de Bernex que les meilleurs résultats sont enregistrés. Même pour une année moins favorable que la précédente, le site est toujours aussi bien occupé. Le nombre de territoires est toujours trois fois supérieur à celui recensé au moment où les premières mesures de conservations ont été entreprises (2013).

Cette constatation permet de mesurer l'importance d'un tel suivi avec des actions ciblées. L'espèce s'y est bien installée suite à des mesures prises en concertation avec le service d'entretien des espaces verts de la Commune de Bernex et de l'adhésion à la Charte des jardins de plusieurs propriétaires. C'est en développant le concept de la Charte des jardins que l'on parviendra à renforcer efficacement notre programme de conservation de l'espèce.

En 2021, un effort particulier a été entrepris pour redonner un nouveau départ à la promotion de la Charte. Une dizaine de nouveaux propriétaires y ont adhéré et ce chiffre devrait même augmenter ces prochaines années avec la création d'un groupe de travail réunissant la plupart des associations locales de protection de la nature. Chapeauté par le programme « Nature en ville », cette nouvelle structure a vu le jour récemment, avec comme objectif la promotion de la Charte des jardins.

5. Remerciements

Nos plus vifs remerciements s'adressent à :

- L'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN)
- Au Bureau d'étude BTEE SA
- Au comité et aux permanents du GOBG, notamment à J. Gremion pour son aide technique
- Aux personnes qui ont signalé leurs observations sur les plateformes naturalistes en ligne
- Aux propriétaires de jardin qui ont adhéré à la Charte et avec qui nous avons pu collaborer.

6. Bibliographie

Knaus P., Antoniazza S., Wechsler S., Guélat J., Kéry M., Strebel N., Sattler T. (2018) Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Vogelwarte.ch, 648 p.

Lugrin, B., Barbalat A., Albrecht P. (2003) Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, 149 espèces recensées, analyse et mesures de protection. Nicolas Junod, Genève, 384 p.